

Une Algérie Forte et Sereine



Programme proposé par
Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA
À l'occasion des élections présidentielles
Du **9** Avril **2009**

BISMILLAH ERRAHMAN ERRAHIM,

Mes chers compatriotes,

A deux reprises, en 1999 et en 2004, vous m'avez honoré de votre confiance, et donné ainsi l'occasion d'œuvrer avec vous à la renaissance de l'Algérie après la tragédie nationale.

De fait, La paix et la sécurité ont été largement rétablies à travers le pays. La Réconciliation nationale est désormais une réalité qui s'affirme. Le développement économique et social a été relancé. L'Algérie est revenue sur la scène internationale, fidèle à ses principes et à ses solidarités, respectée et écoutée également par tous ses partenaires dans le Monde.

J'ai déjà eu l'occasion de dresser devant la Nation le bilan détaillé des réalisations que nous avons pu, grâce à Dieu, concrétiser ensemble durant ces dix dernières années.

Ce faisant, je me contenterai donc ici, d'en rappeler quelques données significatives, notamment : **-i-** six millions d'emplois créés dont plus de la moitié dans les secteurs productifs et l'administration, ce qui a permis de diviser par trois le taux de chômage qui était de près de 30% ; **-ii-** un million et demi de logements livrés, accompagnés d'une forte progression dans le raccordement des foyers à l'eau potable, à l'électricité et au gaz naturel ; **-iii-** une croissance économique, hors hydrocarbures, de 5% en moyenne sur la décennie ; **-iv-** un important désendettement du pays, ce qui le met aujourd'hui à l'abri de graves difficultés face à la crise économique internationale ; **-v-** ainsi que des réformes importantes qui ont bien avancé, notamment dans les domaines de la Justice, de l'enseignement, de l'administration et de l'environnement économique.

Ces résultats sont le fruit d'un effort qui a bénéficié de l'apport de millions de travailleurs, de cadres, de fellahs, et d'autres citoyens et citoyennes dans tous les domaines. Ils constituent autant d'acquis pour la poursuite de la construction nationale, la prise en charge des lacunes qui subsistent, et la concrétisation, demain, d'autres progrès à même de mettre le développement de notre pays à l'abri des retournements, et de transformer la réconciliation des Algériens avec eux-mêmes et avec leur Patrie, en réalité irréversible.

Ces résultats et les perspectives qu'ils ouvrent pour la Nation ont été, sans nul doute, à l'origine de cet appel puissant qui m'est parvenu de citoyens très nombreux et de toutes catégories, pour que je poursuive la mission que j'ai entreprise à vos côtés. Je leur renouvelle ici, ma profonde gratitude pour cette marque de confiance qui m'a conduit à me déclarer candidat à l'élection à la Présidence de la République, le 9 Avril prochain.

Dans cette perspective, j'estime qu'il est de mon devoir de permettre aux citoyens et aux citoyennes de se prononcer en toute connaissance de cause. C'est donc à cette fin, que je vous expose ici, les objectifs que je m'assigne pour les cinq années à venir, si tel est votre désir, et si vous le confirmez librement, majoritairement, et en toute clarté.

Ces objectifs se projettent dans quatre directions majeures, à savoir :

En premier lieu, consolider une Algérie sereine, grâce à l'approfondissement de la Réconciliation nationale, à la consolidation de l'unité nationale, à la promotion des libertés dans le cadre de la Constitution, et à la participation de tous les citoyens à la construction du pays.

En second lieu, progresser davantage dans la bonne gouvernance, grâce à la poursuite des réformes destinées à promouvoir la qualité du Service public dans tous les domaines. La finalité en demeurera l'élimination des pratiques bureaucratiques, le respect des droits et libertés des citoyens, ainsi que le renforcement de la transparence et de l'efficacité dans l'environnement économique.

En troisième lieu, réaliser d'autres progrès dans le développement humain. Cet effort portera notamment sur la satisfaction de la demande en matière de logement, d'enseignement, de santé, et différentes autres prestations attendues par les citoyens.

En quatrième lieu enfin, faire progresser la croissance économique, en investissant davantage de moyens dans la création de richesses hors des hydrocarbures, laquelle s'accompagnera d'une offre plus intense d'emplois dans tous les secteurs d'activités.

C'est par cette dynamique globale que j'entends promouvoir la construction d'une Algérie sereine et prospère, au bénéfice de tous les Algériens et de toutes les Algériennes sans exclusion.

En effet, la démarche que je vous propose s'adresse également à nos compatriotes établis à l'étranger.

Nous veillerons à améliorer leur gestion consulaire, à consolider leurs liens multiformes avec la Patrie, et à développer les conditions d'accueil lors de leurs visites. L'avènement du Conseil national consultatif de la communauté à l'étranger, permettra le renforcement du dialogue entre celle-ci et les pouvoirs publics ainsi qu'une meilleure valorisation des efforts que l'Algérie déploie au bénéfice de ses ressortissants expatriés.

Nous mettrons également en place des conditions appropriées pour une plus grande contribution de nos compatriotes résidant à l'étranger au développement de leur Patrie.

Ainsi, un cadre réglementaire rénové sera mis sur pied pour la participation de nos compétences, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la recherche scientifique, et de la médecine de pointe. En outre, la question des équivalences des diplômes délivrés à l'étranger sera prise en charge avec le concours de l'UNESCO.

Enfin, l'ouverture de représentations des banques nationales dans les pays de résidence de nos expatriés ainsi que l'adhésion de ces derniers aux différentes chambres nationales, faciliteront leur concours à l'investissement dans le pays et à la promotion de nos exportations.

La poursuite du redressement national nous permettra d'affirmer encore davantage la présence de notre pays sur la scène internationale.

L'Algérie entend poursuivre son soutien traditionnel aux causes justes. Le peuple du Sahara Occidental doit exercer son droit à se déterminer librement, sous l'égide des Nations Unies. Les droits imprescriptibles de la Nation arabe doivent être restaurés, à travers le recouvrement des territoires occupés, et la consécration de l'Etat palestinien libre et indépendant, avec EL QODS comme capitale.

L'Union du Maghreb Arabe est un dessein partagé par l'Algérie depuis la lutte de libération nationale. Elle ne ménagera aucun effort pour contribuer à la promotion de cette Union, dans le cadre d'une stabilité régionale véritable, et sur la base d'un respect mutuel et d'une complémentarité des intérêts entre les peuples de la région qui sont unis par des liens millénaires.

L'Algérie s'investira pour la promotion de l'unité arabe et pour la consolidation des liens de solidarité au sein de la OUMMA islamique. Elle poursuivra son engagement pour l'unité africaine et au sein du NEPAD, en vue de l'accroissement de la solidarité internationale avec notre continent.

Elle demeurera engagée pour la paix et la coopération autour de la Méditerranée. Il en sera ainsi à travers le développement du partenariat avec l'Union Européenne, et la promotion de nos relations bilatérales avec les pays d'Europe, dans le cadre du respect mutuel et des intérêts partagés. Il en sera de même au sein de la nouvelle Union Pour la Méditerranée, dans la fidélité aux constantes de notre politique étrangère.

Soucieuse de promouvoir ses échanges avec le reste du Monde, l'Algérie poursuivra ses efforts en vue d'adhérer à l'Organisation Mondiale du Commerce, en inscrivant cette démarche au service du développement national.

Notre pays militera pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Il demeurera également un partenaire actif dans le processus de réforme des Nations Unies et dans les débats et les initiatives en cours, en faveur d'une démocratisation du système multilatéral de coopération économique et financière.

Fidèle à sa Constitution, l'Algérie se défendra toujours de porter atteinte à la souveraineté légitime et à la liberté d'autres peuples. Elle demeurera attachée à sa doctrine favorisant le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. **C'est dans cet esprit qu'elle poursuivra la modernisation de son potentiel de défense nationale.**

La Nation restera reconnaissante à l'Armée Nationale Populaire, digne héritière de la glorieuse Armée de libération nationale, pour son engagement et ses sacrifices en vue de la sauvegarde de la République, et de la sécurité des personnes et des biens face au terrorisme.

Institution républicaine, l'Armée Nationale Populaire poursuivra sa professionnalisation, pour être ainsi en mesure d'assumer pleinement sa mission permanente de sauvegarde de l'indépendance nationale, et de défense de la souveraineté nationale.

CONSOLIDER UNE ALGERIE SEREINE.

Dix années durant, j'ai œuvré à la restauration de la sécurité à travers le pays et la promotion de la Réconciliation nationale, pour mettre un terme à la Fitna, et préserver notre peuple des germes de la haine.

J'entends poursuivre cette démarche avec la même détermination, vers la concrétisation de la lettre et de l'esprit de la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale que le peuple souverain a choisie librement.

A ce titre, la lutte contre le terrorisme sera poursuivie avec toute la vigueur de la Loi. La porte sera également maintenue ouverte devant ceux qui voudront se ressaisir et revenir dans les rangs de la Nation. Nul doute que tout cela contribuera à une mobilisation populaire plus accrue contre le terrorisme, ainsi qu'à un front politique plus soudé, face à cette agression contre le pays.

La Nation demeurera solidaire avec les victimes du terrorisme. Elle demeurera reconnaissante aussi, envers tous les patriotes qui ont contribué à la sauvegarde de la République. Des mesures seront prises pour faciliter leur réinsertion sociale. Des dispositions seront prises également pour améliorer la situation de ceux qui, volontaires, sont encore engagés sur le terrain, dans la lutte contre le terrorisme.

Nous avons veillé durant ces dernières années à la mise en œuvre des dispositions édictées par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, au bénéfice des familles de disparus, de ceux dont des proches ont été impliqués dans la tragédie nationale, ainsi que des personnes ayant perdu leur emploi en liaison avec cette même tragédie. Les quelques dossiers encore en suspens à ce niveau seront finalisés avec diligence.

Rien ne sera ménagé pour faire avancer la réconciliation nationale et bannir le sentiment d'exclusion chez l'ensemble des citoyens, dans le respect de la Constitution et des lois de la République.

Nous oeuvrerons également à souder la Nation autour de ses constantes.

Le système d'enseignement dans tous ses paliers, continuera d'être mis à contribution pour imprégner l'enfance et la jeunesse des valeurs de l'Islam et de notre

civilisation arabo-islamique. L'écriture et l'enseignement de l'Histoire nationale millénaire aux jeunes générations, constituent un devoir qui sera pris en charge davantage, conformément à la Constitution. L'école sera également sollicitée pour promouvoir l'esprit civique, l'amour de la Patrie, et le sens de la citoyenneté chez nos jeunes générations.

En outre, l'Etat continuera d'assumer pleinement son devoir de promotion de l'Islam, Religion de l'Etat, et oeuvrera à la propagation de ses valeurs de paix, de fraternité et de convivialité. L'enseignement du Coran, la promotion et la protection de la Mosquée, et la valorisation du concours des zaouia constituent autant de voies à travers lesquelles nous poursuivrons cette mission.

La promotion de la langue arabe, langue nationale et officielle, ainsi que la contribution de l'Algérie à l'épanouissement de la civilisation arabo-islamique, continueront de mobiliser notre intérêt et nos efforts. Il en sera de même, pour Tamazight la langue nationale et pour la dimension amazighe de notre identité nationale, qui est l'un des ciments de notre unité nationale.

La garantie des libertés démocratiques et des droits de l'homme mobiliseront toujours nos énergies

A ce titre, nous oeuvrerons à la **consolidation du pluralisme politique**, à la promotion de la place et du rôle des élus locaux et nationaux, et au renforcement du concours de la société civile. L'Etat veillera en permanence au respect de la Constitution et des Lois de la République par chacun. Il reviendra également aux citoyens, aux partis politiques et aux associations, de contribuer activement à la défense des libertés démocratiques dans le pays.

La liberté de la presse sera protégée dans le cadre de la loi. La presse bénéficiera du soutien de l'Etat, sur la base de cahiers de charge définissant les règles du service public. Le Code de l'information sera révisé, en concertation avec la corporation des médias.

Nous veillerons toujours au respect des Droits de l'Homme. La réforme de la Justice a largement concouru à cela, et elle sera poursuivie. Le rôle de la Commission nationale consultative de protection et de promotion des Droits de l'Homme sera renforcé à travers un texte de loi.

La promotion de la place et du rôle de la Femme sera poursuivie.

Il en sera ainsi à travers une veille pour le respect des textes législatifs pertinents, y compris le Code de la famille, qui garantissent la protection de la famille, de la femme et de l'enfance.

Il en sera de même, grâce à l'encouragement à l'accès des femmes aux différentes responsabilités et au monde du travail en général. Le Conseil National de la femme et de la famille ainsi qu'un Observatoire de l'emploi féminin, assisteront les pouvoirs publics dans la concrétisation de ce choix. Un programme de construction de crèches sera également réalisé pour faciliter la participation des femmes à la construction nationale, en parallèle avec leurs responsabilités familiales.

Par ailleurs, et conformément à la Constitution, la Loi organique portant code électoral sera révisée, pour promouvoir la place des femmes au sein des assemblées élues. Cette étape sera concrétisée en concertation avec les partis politiques et la société civile, y compris les associations féminines.

RENFORCER LA BONNE GOUVERNANCE.

La décennie écoulée a enregistré le rétablissement de la sécurité, permettant ainsi la restauration de la présence et de l'autorité de l'Etat à travers tout le territoire. Cette normalisation a été accompagnée du lancement d'importantes réformes parmi lesquelles, celles de la Justice et de l'Etat. Tout cela a abouti à une amélioration de la Gouvernance, qui est reconnue par les institutions internationales dont notre pays est membre, et notamment par le Mécanisme africain d'évaluation par les Pairs, auquel l'Algérie a volontairement adhéré.

Cependant, les citoyens attendent d'autres améliorations du service public, alors que le développement économique exige encore d'autres progrès en matière de gouvernance. J'entends veiller à apporter des réponses à ces attentes.

A cet égard, nous approfondirons la réforme de la Justice.

La mise à jour de la législation se poursuivra, notamment en ce qui concerne la protection des droits de l'homme, une régulation économique plus efficace, la protection des droits sociaux des travailleurs, et la lutte contre les nouvelles formes de criminalité.

Les moyens de la Justice seront encore renforcés, qu'il s'agisse du réseau des juridictions, du corps de la Magistrature dont les effectifs seront augmentés de moitié durant les cinq prochaines années, de la formation spécialisée des magistrats, ou qu'il s'agisse de la formation des auxiliaires de la Justice. La rééducation et la formation des détenus en vue de leur réinsertion sociale feront aussi l'objet d'un intérêt continu

La protection de **l'ordre public** et la **sécurité des biens et des personnes** seront développées également, grâce à la poursuite du renforcement des effectifs des différents corps de police judiciaire, et la modernisation de leurs moyens d'investigation, sous le contrôle permanent de la Justice.

La **lutte contre la corruption, les trafics financiers, ainsi que les fléaux sociaux, y compris la drogue**, ne manquera pas de gagner en efficacité, grâce à ce renforcement de la Justice et de ses auxiliaires.

Nous parachèverons la réforme de l'administration territoriale.

La révision du Code Communal et du Code de Wilaya aboutira à responsabiliser davantage les collectivités locales dans la prise en charge des attentes des citoyens, le développement local, ainsi que la participation au développement économique de l'ensemble du territoire. Ces mutations qualitatives incluront aussi la réforme des finances

locales, sans pour autant remettre en cause l'équité et la solidarité envers les collectivités locales des régions encore défavorisées.

Le nouveau découpage territorial, en voie de finalisation, rapprochera davantage l'administration des citoyens. En vue de réunir les conditions de son succès, ce processus sera entamé par la création de nouvelles wilayas déléguées.

L'administration territoriale et les administrations centrales poursuivront leurs réformes. Celles-ci s'appuieront sur le perfectionnement de leurs ressources humaines, ainsi que sur la modernisation de leurs moyens et méthodes. Le projet de gouvernance électronique qui sera finalisé pendant les cinq prochaines années, ne manquera pas d'y contribuer. Tout cela permettra de **réduire les lourdeurs bureaucratiques**, d'alléger les dossiers administratifs, et d'améliorer les prestations du Service public.

Nous renforcerons les instruments de contrôle et de régulation.

Les administrations des Finances, y compris les douanes, ainsi que celles du Commerce, et du Travail, connaîtront la mise en œuvre d'importants programmes de développement et de modernisation.

Ces programmes portent sur le renforcement de leurs effectifs, le perfectionnement de leurs personnels, ainsi que leur dotation en moyens leur permettant un plus large déploiement sur le terrain.

Cet effort renforcera le respect de la législation économique et sociale au profit des opérateurs, des travailleurs et de la collectivité nationale. Il contribuera également à la protection du consommateur contre la spéculation et les fraudes diverses, qui sont aussi de nature à mettre en danger la santé des citoyens.

La réforme financière sera poursuivie pour améliorer les prestations du système bancaire, la transparence des transactions, et la protection de l'économie nationale. Le cadastre national sera parachevé durant les cinq années à venir, ce qui ne manquera pas de contribuer à la préservation du patrimoine foncier et à la régulation de l'urbanisme.

Le développement des instruments de contrôle et de régulation contribuera au développement économique national, y compris au bénéfice de l'entreprise. Il permettra également de **préserver davantage la propriété et les deniers publics contre toute forme de détournement.**

Nous veillerons enfin à améliorer davantage le cadre de vie des citoyens.

La **politique d'aménagement du territoire** sera renforcée avec la définition du schéma national d'aménagement du territoire pour les deux prochaines décennies. Cela contribuera à l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population partout où elle se trouve, à une meilleure occupation de l'espace, et à freiner ainsi l'exode rural.

Le développement et **la gestion des villes** seront améliorés grâce à une politique dynamique d'urbanisme. Celle-ci qui a déjà bénéficié d'un cadre législatif rénové et de

ressources importantes, aura également à sa disposition les mécanismes modernes nécessaires, et les compétences humaines requises.

En outre, la prévention des catastrophes naturelles et les capacités d'intervention face à ces calamités seront consolidées dans une action concomitante.

Notre politique de **protection de l'environnement** sera poursuivie pour préserver le patrimoine naturel y compris contre la menace de la désertification, et pour sauvegarder le cadre de vie de la population contre les différentes formes de pollution.

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT HUMAIN.

A l'issue de la tragédie nationale, notre pays peut légitimement s'honorer d'avoir réalisé durant la dernière décennie, des progrès importants en matière de développement humain. D'ailleurs, les Nations Unies certifient que l'Algérie a déjà atteint la quasi-totalité des normes de développement que cette Organisation a fixées pour l'année 2015, au titre des « Objectifs de Développement du Millénaire ».

Les cinq années à venir verront la poursuite de nos efforts dans ce domaine, pour répondre à la croissance démographique et améliorer la qualité des prestations à travers tout le territoire.

L'équivalent de 150 milliards de dollars (soit plus de 10.000 milliards DA) de dépenses publiques que j'entends engager durant le prochain quinquennat, financeront notamment, d'importants nouveaux programmes de développement social.

Ainsi je veillerai à la poursuite de la réforme du système d'enseignement ainsi qu'à l'augmentation de ses capacités.

L'éducation nationale approfondira le perfectionnement de ses personnels pédagogiques, ainsi que la réforme de ses programmes, pour promouvoir davantage les disciplines scientifiques. Les capacités d'accueil des élèves seront renforcées encore, tout comme le soutien à l'éducation des enfants des familles et des régions défavorisées. En parallèle, l'Etat mobilisera davantage ses moyens pour lutter contre l'analphabétisme au sein de la population adulte.

La formation professionnelle augmentera de moitié au moins, ses capacités d'accueil des stagiaires, et continuera d'adapter ses programmes aux besoins de l'économie en main d'œuvre et techniciens qualifiés. Nous encouragerons également les stages des apprentis en entreprise ainsi que la requalification des personnels du secteur économique public et privé.

L'université s'attellera à préparer les conditions pédagogiques et sociales à même de lui permettre d'accueillir **2 millions d'étudiants à l'horizon 2015**. La réforme universitaire sera parachevée. Elle portera aussi sur la promotion des filières scientifiques et techniques ainsi que sur le développement des écoles spécialisées et facultés doctorales.

En outre, nous veillerons à accroître la complémentarité entre les trois paliers du système d'enseignement. Un schéma directeur unifié de la formation et de l'enseignement sera arrêté pour la prochaine décennie. Cela **réduira la déperdition scolaire et le chômage des diplômés.**

D'autres mesures seront prises afin que le système d'enseignement contribue davantage à la modernisation du pays dans tous les domaines.

C'est à ce titre que sera généralisé **l'enseignement des nouvelles technologies de l'information dans tous les paliers**, pour que notre pays puisse maîtriser plus rapidement l'économie du savoir. En outre, nous veillerons à promouvoir davantage la recherche scientifique et nous lui consacrerons **un minimum de 100 milliards DA** durant les cinq années à venir, en même temps que seront mises en place de nouvelles mesures incitatives pour la recherche de développement au niveau des entreprises.

La prise en charge de la santé des citoyens mobilisera nos efforts.

Le corps médical verra ses effectifs augmenter de moitié, en même temps que la formation du personnel paramédical sera accrue. La prévention sanitaire sera approfondie. Les capacités hospitalières seront fortement renforcées, à la fois en disponibilité dans toutes les régions du pays, mais aussi en institutions spécialisées. La médecine de proximité sera également développée.

Nous oeuvrerons à l'encouragement et à une plus grande régulation du secteur privé de la santé, alors que la contractualisation des soins dans les hôpitaux publics améliorera la qualité de leurs prestations et de leur gestion, au bénéfice des patients.

La prise en charge sanitaire des malades chroniques, des démunis et des citoyens à faibles revenus, y compris les retraités, gagnera encore en efficacité, grâce à la progression des dispositifs de contractualisation que développe le système national de sécurité sociale.

Nous encouragerons l'industrie locale du médicament, notamment celle du médicament générique, à travers des incitations appropriées, ainsi que la protection des capacités locales de production.

Nous poursuivrons la réponse intense à la demande de logement.

Un million de logements de diverses catégories seront livrés pendant les cinq années à venir. A ce titre, la réalisation de logements sociaux et le soutien au logement rural seront maintenus. Nous encouragerons également la promotion immobilière par des incitations en faveur des promoteurs et des acquéreurs, y compris au bénéfice de la classe moyenne.

La politique du logement accordera aussi une grande importance à la qualité de l'urbanisme, à l'éradication de l'habitat précaire ainsi qu'au ralentissement de l'exode rural.

En outre, la satisfaction de la demande de logement s'accompagnera d'une généralisation de l'accès des foyers à l'eau potable, au gaz naturel et à l'électricité.

La réalisation d'un important programme dans le **secteur de l'eau**, dont, de nouveaux barrages, et stations de dessalement de l'eau de mer, ainsi que l'élargissement des divers réseaux, permettront de nous rapprocher de la généralisation de l'accès des foyers aux réseaux d'eau potable, et de la disponibilité quotidienne de celle-ci. Le raccordement de tous les foyers aux réseaux d'assainissement sera également achevé.

Le **raccordement à l'électricité** sera généralisé intégralement aux foyers ruraux. Quant au **raccordement des foyers au gaz naturel**, il connaîtra encore d'importantes avancées.

Nous développerons davantage les capacités et les réseaux de communication.

Les réseaux routier, autoroutier, et ferroviaire, seront étendus et modernisés. Tous les chefs lieux de wilayas seront dotés d'entreprises de transports urbains, alors qu'un certain nombre sera doté de tramways. Les liaisons aériennes seront renforcées, y compris dans les wilayas du sud du pays.

Les capacités nationales en **nouvelles technologies de communication** seront augmentées, notamment en réseau Internet de haut débit.

En outre, les progrès importants déjà enregistrés dans le domaine de **l'audiovisuel et de la presse écrite** verront leur dynamique se poursuivre. Nous veillerons également à développer la communication du service public en direction des citoyens.

Je resterai attaché à la prise en charge des attentes de la jeunesse.

Dans le domaine du **sport**, nous nous attellerons à redresser le niveau, par une généralisation de la pratique sportive dans le système d'enseignement, le développement des infrastructures sportives de proximité, le soutien à la formation des nouvelles générations de sportifs, l'encouragement de la compétition de haut niveau, ainsi que par la promotion de l'élite sportive nationale. Les moyens nécessaires seront mobilisés et le mouvement sportif national sera encouragé sur cette voie.

Nous veillerons également à réunir les conditions requises **pour l'épanouissement de notre jeunesse et sa protection des fléaux sociaux**. Les infrastructures destinées à sa détente saine ainsi que les personnels chargés de son écoute seront renforcés.

La renaissance culturelle sera poursuivie.

A cet égard, nous encouragerons la production culturelle dans tous les domaines, y compris ceux du livre et du cinéma. Nous veillerons également à l'ouverture d'une bibliothèque de lecture dans chaque commune, et dans chaque quartier au niveau des grandes villes.

Cette promotion du développement humain se poursuivra dans la préservation de la justice sociale et de la solidarité nationale, auxquelles l'Algérie consacre déjà plus de 1000 milliards DA par an en transferts sociaux.

A ce titre, nous veillerons à ce que **les personnes âgées** demeurent l'objet de notre soutien. Le système national des retraites est désormais sauvegardé et le régime des pensions les plus faibles a été redressé. Le droit à la santé et à la dignité sera toujours garanti pour les personnes âgées. Dans ce cadre, les **moudjahidine** continueront d'être entourés d'une sollicitude particulière en reconnaissance de la Patrie.

Le droit à l'éducation des enfants des familles démunies sera assuré avec le concours de l'Etat. Il en va de même du droit à la santé et au logement pour les démunis, et pour les plus faibles revenus.

La politique de solidarité nationale sera poursuivie avec un ciblage plus précis des ayants droits, grâce à l'élaboration de fichiers des démunis qui seront tenus à jour.

POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE ALGERIE PROSPERE.

Aux termes d'une décennie d'efforts, nous sommes parvenus à réduire nos déficits en matière de développement humain, mais aussi à relancer et à accroître la dynamique de croissance économique, notamment hors des hydrocarbures.

Un environnement plus propice au développement a été instauré grâce aux différentes réformes menées. Notre économie nationale s'est également ouverte au marché mondial et à l'attrait des investisseurs étrangers, en concours directs ou en partenariats. Les différentes formes de soutien à l'investissement ainsi que les importants plans de charge générés par les programmes publics de développement, ont favorisé aussi le développement des petites et moyennes entreprises locales.

Sur la base de ces acquis, j'entends engager davantage nos potentialités dans la création de richesses économiques diversifiées, et pour une offre accrue d'emplois par tous les secteurs d'activités.

C'est dans ce but que s'inscrivent les actions exposées plus haut et qui sont destinées à améliorer encore la bonne gouvernance. C'est dans la même direction que j'entends également consacrer une part non négligeable du montant équivalent à 150 milliards dollars que j'envisage d'engager au titre des dépenses publiques, et qui accompagneront la mobilisation du capital privé national et de l'investissement extérieur.

Certes, la crise économique sévère qui prévaut aujourd'hui au niveau international n'épargne pas notre pays dans ses recettes extérieures. Celle-ci nous invite à la prudence dans la gestion des ressources que notre pays a pu accumuler durant les années écoulées, et qui lui permettront d'éviter de subir une nouvelle fois l'arrêt ou le ralentissement de son élan de construction nationale.

La crise internationale nous invite également à plus d'efforts, plus de travail et à lutter davantage contre toute forme de gaspillage de la ressource publique. Elle nous invite enfin à adapter l'insertion de notre économie nationale dans le marché mondial aux développements en cours sur la scène internationale : notre marché sera ouvert certes, mais notre pays doit produire localement une partie de ses besoins, veiller également à renforcer

la mission de régulation économique de l'Etat, et à préserver enfin sa balance des paiements.

C'est dans ce sens que s'inscrit l'ensemble des mesures que je vous ai exposé plus haut, et que se projette également la démarche économique que j'énonce ci-dessous.

Ainsi, j'entends valoriser davantage le potentiel de l'agriculture, d'abord au service de notre indépendance alimentaire.

Le cadre législatif pour l'exploitation des terres publiques a été aménagé et sera finalisé. Les capacités d'irrigation agricole seront renforcées, y compris dans les Hauts Plateaux où sera conduite la réalisation de grands transferts, à partir des nappes albiennes du sud.

Les agriculteurs et les éleveurs dont la dette a été rachetée par le Trésor, recevront d'importants soutiens et encouragements pour, moderniser et mécaniser les cultures, améliorer le niveau de la production, et réduire ainsi le déficit de la couverture des besoins alimentaires de la population. Les circuits de distribution des produits agricoles seront améliorés.

1.000 milliards DA seront consacrés durant les cinq années à la progression vers la sécurité alimentaire du pays. Dans le même temps, nous encouragerons l'investissement national et étranger dans l'agriculture et l'élevage et dans l'industrie agro-alimentaire, étant entendu qu'il devra satisfaire d'abord les besoins de notre marché.

La pêche continuera aussi de bénéficier des encouragements publics, pour mobiliser sa participation à l'alimentation de la population, à la création d'emplois, ainsi qu'à l'exploitation des ressources halieutiques de nos eaux territoriales par des capacités locales.

La modernisation de l'agriculture ainsi que les programmes d'investissements publics dans les autres secteurs, notamment le bâtiment et les travaux publics ou l'hydraulique, offriront d'importants plans de charge pour la relance industrielle dans notre pays qui doit en tirer profit.

A ce titre, je veillerai à la remise à niveau des entreprises publiques viables et disposant d'un plan de charge.

Des concours financiers leur seront octroyés, sous forme de crédits avantageux, pour leur redressement et la modernisation de leurs outils de production. Nous associerons à cette démarche les partenaires étrangers disposés à participer à la modernisation de notre outil industriel.

Je soutiendrai aussi le développement de la pétrochimie, de l'exploitation minière, ainsi que la promotion des énergies nouvelles.

Cette politique devra également prendre en considération le développement d'industries en aval, et la garantie de la sécurité énergétique du pays à long terme. A ce titre, nous travaillerons à la promotion de l'énergie solaire dont nous possédons de grandes capacités, ainsi que de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, pour laquelle, nous devons d'ores et déjà préparer le terrain.

Je poursuivrai la modernisation des services, en accompagnement à l'investissement économique.

Outre, le développement des infrastructures de transport terrestre, nous parachèverons également la modernisation de l'exploitation des ports. De même, nous réhabiliterons nos capacités de transport maritime de marchandises.

Nous renforcerons les mécanismes de financement de l'investissement.

Je veillerai à ce que notre développement se poursuive en évitant le recours à l'endettement extérieur et en comptant d'abord sur la mobilisation des ressources financières disponibles localement.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la création récente d'un **Fonds National d'Investissement qui sera doté d'un capital public de 150 milliards DA et qui aura une capacité de financement de plus de 1000 milliards DA durant les cinq prochaines années.**

D'autres mécanismes novateurs accompagneront le parachèvement de la réforme bancaire, dont des instruments de financement du leasing et du capital investissement, tout comme nous développerons le marché obligataire et la Bourse locale, avec les garanties requises contre toute activité spéculative et toute évasion de capitaux.

La petite et moyenne entreprise qui s'investira dans le développement du pays, loin des pratiques parasitaires ou spéculatives, bénéficiera de mon soutien, avec comme objectif la création d'au moins 200.000 nouvelles PME durant les cinq prochaines années.

A cet égard, l'accès au crédit leur sera facilité davantage, dans le respect de normes légales, notamment par une consolidation des mécanismes publics de garanties. Les capacités de conseils et d'accompagnement aux entrepreneurs seront développées, avec un réseau institutionnel à travers les différentes wilayas. La disponibilité du foncier industriel, dans le cadre du régime de la concession, sera améliorée avec les multiples nouvelles zones industrielles que nous développerons le long des voies de communication.

Le développement de l'investissement dans les zones défavorisées ainsi que dans les wilayas du Sud et des Hauts Plateaux, bénéficiera d'encouragements particuliers. Enfin, la clause préférentielle du code des marchés sera davantage appliquée au profit de l'entreprise locale mais à qualité égale, dans le cadre des appels d'offres publics.

J'entends aussi soutenir la renaissance du tourisme et de l'artisanat.

L'investissement dans l'hôtellerie à travers tout le pays, la formation des personnels et l'amélioration de la qualité des services, y compris des agences de voyages, seront encouragés. Les efforts en cours pour la promotion de l'artisanat seront également maintenus et consolidés.

Notre objectif pour les cinq années à venir, est de réinsérer notre pays dans les circuits du tourisme mondial, mettre en valeur nos potentialités dans ce domaine, et augmenter le concours de ce secteur à la création d'emplois et aux rentrées de devises.

L'intensification de l'activité économique contribuera davantage à la création d'emplois et à la lutte contre le chômage. Cependant, la composition démographique de notre population, notamment la place importante qu'y occupent les jeunes, fait que la demande d'emplois demeurera forte durant les années à venir.

Mon objectif pour les cinq prochaines années, est la création de trois millions de nouveaux emplois, dont la moitié par l'investissement dans les divers secteurs productifs et par l'Administration Publique.

A cette fin, les dispositifs d'aide à la création de micros entreprises seront soutenus de manière accrue y compris pour la création d'activités par les femmes à domicile. Nous poursuivrons également le programme de construction de locaux avec le concours des collectivités locales, au profit des chômeurs en mesure de créer leurs propres activités, et je veillerai à ce que l'utilisation de ces facilités soit équitablement ouverte aux femmes.

Les dispositifs publics d'aide à l'emploi d'attente, et d'appui à l'insertion et à la qualification professionnelle des diplômés seront préservés et dynamisés.

L'amélioration du niveau de vie des citoyens demeurera au centre de ma démarche, en concordance avec nos principes nationaux et avec mes propres convictions.

Dans ce cadre, j'entends voir les travailleurs tirer leur part de bénéfices du développement économique que je vous propose, qu'il s'agisse du respect de leurs droits sociaux et de leurs conditions de travail qui sont codifiés par la loi, ou de la révision périodique de leurs salaires que ne manquera pas de faciliter le cadre tripartite de négociation entre les Pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les travailleurs.

Convaincu que la construction nationale exige le concours de toutes les énergies nationales, j'entends, encourager un dialogue national permanent, associant nos forces productives et nos compétences, autour de la politique nationale de développement économique et social.

A ce titre, je soutiendrai l'enrichissement du **Pacte National Economique et Social** pour mobiliser davantage les partenaires au développement.

Le Conseil National Economique et Social qui regroupe l'ensemble des partenaires socio-économiques nationaux ainsi qu'un nombre important de compétences de haut

niveau, sera davantage mis à contribution pour évaluer et enrichir en permanence notre démarche de développement.

Mes chers compatriotes,

J'ai tenu ainsi à vous exposer en toute clarté, la démarche que je vous propose et les objectifs que je m'assigne pour les cinq prochaines années.

Ce programme est une continuation des efforts que j'ai eu le privilège d'investir avec votre concours durant toute une décennie. Il se veut une valorisation des résultats que nous avons pu déjà atteindre ensemble. Il incarne enfin, ma foi dans les capacités de notre pays et de notre peuple à franchir d'autres étapes encore sur la voie de la construction nationale.

Je suis convaincu que ma propre foi dans notre pays et dans ses capacités, est également la vôtre.

Dès lors, et si ce programme vous convient et que vous décidiez librement, de le soutenir clairement, je voudrai vous dire dès à présent, que je compterai alors sur votre soutien actif et permanent pour le concrétiser.

Ce sont votre courage exemplaire, votre patriotisme et votre foi, qui ont permis à l'Algérie, grâce à Dieu, de sortir d'une terrible tragédie et de renouer avec la Réconciliation que je souhaite consolider entre tous les enfants de la Nation, loin de toute exclusion et de toute marginalisation, pour bâtir une Algérie sereine.

Ce sont également vos énergies, et vos efforts qui nous permettrons ensemble, avec l'aide de Dieu, de bâtir une Algérie prospère au profit de tout notre peuple, y compris ses générations montantes.

Je vous remercie.